

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2005001

OBJET : Signature des conventions entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville d'Aubervilliers, et entre la Ville d'Aubervilliers et l'Education Nationale.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission de l'Enseignement,

Considérant qu'il convient de passer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et une convention avec l'Education Nationale afin de fixer les engagements concernant le financement de l'activité "Clubs Coup de Pouce",

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide pour l'année scolaire 2005-2006 de passer deux conventions pour la réception puis le versement d'une subvention de financement des "Clubs Coup de Pouce".

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- la convention avec l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : La subvention sera imputée en recette à l'article 303.74.78.212 du budget communal et en dépense à l'article 303.65738.22.

Le Maire